Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 66. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX DIMANCHE 6 MARS 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

L'AFFAIRE DREYFUS A LA COUR DE CASSATION (Deuxième Audience)

Discours de MM. Denys-Cochin, Levrault et Buisson sur la suppression de l'Enseignement Congréganiste

L'ALLIANCE D'HYGIÈNE

M. Casimir-Périer, ancien président de la République, donne un spectacle peu banal. Au lieu de se reposer ou bien de s'enfermer dans sa tour d'ivoire, il consacre son temps et son activité à des œuvres de haute philantropie. D'autres se berneraient à accorder leur haut patronage. M. Casimir-Périer n'a aucun goût pour les présidences purement décoratives; il remplit les fonctions qu'il paie largement de sa personne. C'est ainsi qu'il a fondé et qu'il préside effectivement l'Alliance d'hygiène sociale et qu'il est allé successivement à Saint-Etienne il y a peu de temps, à Nantes ces jours derniers.

Stéphanois et Nantais ont fait à l'ancien président le plus chaleureux accueil. Autour de lui se groupent ou plutôt s'effacent tous les partis et le propre de l'Alliance d'hygiène sociale est d'être ouverte et accessible à toutes les opinions. On est antituberculeux, par exemple, sans renoncer pour autant à son programme politique, et des conservateurs peuvent se rencontrer avec des démocrates sur un pareil terrain sans qu'il y ait entre eux la moindre compromission, la moindre gêne.

Aussi l'Alliance est-elle populaire, grâce surtout à son président, partout où elle crée une succursale; elle ne fait que commencer et plus d'une grande ville s'apprête à suivre l'exmple de Nantes et de Saint-Etienne.

D'aimables gens ne voient pas sans un peu d'humour et même de scepticisme ces ligues et ces alliances, ils ont la raillerie facile. Pour un peu, ils reprocheraient à ces propagandistes de troubler leur repos et leur quiétude. Il ne faut pas accueillir ces propos égoïstes, ou plutôt il convient de les réfuter au vol.

Si l'Alliance d'hygiène sociale évoquait à elle seule, lorsqu'elle traverse une ville, une des vilaines maladies qu'elle combat, la tuberculose ou la diarrhée infantile, on pourrait lui faire grise mine. Le mal ne se déchaine pas sur nous parce que nous prenons des précautions pour l'éviter. C'est, au contraire, la bonne méthode, celle qui consiste à vouloir venir l'ennemi de loin et à lui barrer la route, voire même à la mettre hors de combat.

Dans chaque ville, des groupements et des forces n'ont pas attendu la constitution de l'Alliance de M. Casimir-Périer et de ses collaborateurs pour engager la lutte contre la mortalité infantile ou contre le logis insalubre. Les municipalités, les administrations publiques n'ont pas non plus méconnu ou négligé leur devoir.

Sur tel ou tel point, on a fait beaucoup pour combattre tel ou tel fléau; sur tel autre, l'effort a été moindre. On ferait preuve d'un optimisme absurde en considérant que tout le possible a été tenté. Nul n'oserait se targuer d'avoir remporté une belle victoire, pour ainsi dire complète et définitive, sur les maladies évitables.

Des sociétés existent, des œuvres ont pris pour tâche de combattre la tuberculose, l'alcoolisme, le logement insalubre, la mortalité infantile. Des fédérations se sont même constituées pour réunir toutes les associations qui poursuivent le même but et pour leur servir de lien commun.

Toutefois, ces efforts dispersés ne sont pas toujours efficaces. Il arrive même souvent que des œuvres locales du plus haut intérêt sont peu connues, parfois même ignorées, dans la ville où elles existent.

Loin de vouloir absorber ces initatives locales, l'Alliance d'hygiène a l'ambition d'éveiller et de fortifier la vie régionale.

Il ne s'agit nullement, comme on le pense, d'imposer des méthodes, mais uniquement d'apporter des conseils et d'offrir des encouragements aux bonnes volontés, hésitantes ou éparses, pour qu'elles prennent conscience d'elles-mêmes et trouvent leur voie.

Chacun est naturellement porté à préférer aux autres l'œuvre à laquelle il s'adonne. De telles préférences n'empêchent pas de rendre justice aux efforts voisins, aux entreprises limitrophes.

Tel est l'esprit dans lequel des hommes, venus de milieux différents, coopèrent avec M. Casimir-Périer pour susciter partout, dans toutes les régions de la France, une campagne résolue, méthodique, en faveur de l'hygiène sociale.

Au premier rang de ces combattants se trouvent les mutualistes qui, par leurs cadres et par leur organisation, peuvent aisément propager des institutions destinées à lutter contre les maladies et les vices qui déciment l'humanité.

Les Nantais ont chaleureusement applaudi les orateurs qui, samedi et dimanche, les ont exhortés à l'union en vue de réduire les ravages de la tuberculose et de la diarrhée infantile. Les représentants de sociétés de secours mutuels, accourus de toutes les parties du département, n'ont pas été les moins ardents à s'associer à cette croisade d'un nouveau genre pacifique et humanitaire.

M. Casimir-Périer est particulièrement qualifié par son passé, par son caractère, par l'universelle estime qui l'entoure, pour prendre la tête de ce généreux mouvement qui ne doit laisser aucune de nos grandes villes indifférente et qui mettra toutes les initiatives privées à l'unisson dans cette déclaration de guerre, trop longtemps attendue, à toutes les maladies évitables.

P. S.

CHOSES ET AUTRES

A..., parent de Gribouillard, à son secrétaire :

— Avez vous répondu à X...?

— Oui, monsieur, voici la lettre.

— Elle est très bien, cette lettre, mais beaucoup trop longue; elle vous a pris trop de temps... Refaites-la en dix lignes !

—×—

Calino a l'intention de poser sa candidature aux prochaines élections municipales.

D'ores et déjà, il travaille à l'élaboration de son programme dans lequel figurera, entre autres projets sortant de l'ordinaire, « le prolongement du chemin de fer de ceinture. »

INFORMATIONS

Mort de M. Rauline, député

Paris, 4 mars. — On annonce la mort de M. Rauline, député de droite de Saint-Lô, à son domicile, à Paris, rue de Vienne, des suites d'une attaque de paralysie. Le défunt, qui était âgé de 86 ans, présidait les séances de rentrée de la Chambre depuis quelques années, en raison de l'absence du véritable doyen d'âge, M. Turigny, que son état de santé tient éloigné du Palais-Bourbon.

Dans ses discours, qui étaient par leur forme de petits chefs-d'œuvre, et dont le ton modéré n'excluait pas la fermeté, il faisait appel, sans se lasser, à la concorde et à la tolérance, et réclamait les droits de la liberté.

Grand agriculteur, il fut élu député de la Manche en 1876, et réélu depuis sans interruption.

Ancien maire de Saint-Lô et conseiller général de la Manche, M. Rauline laissera de profonds regrets dans son département. La nouvelle de sa mort a causé, au Palais-Bourbon, une véritable émotion dans tous les partis.

Le Président de la République en Italie

Rome, 4 mars. — Il est inexact que le président de la République, au cours de son voyage à Rome, doive s'arrêter à Turin. M. Loubet s'arrêtera seulement à Rome et à Naples, où il s'embarquera pour la France. On confirme officiellement que l'escadre française se rendra à Naples, où une grande revue navale doit avoir lieu.

Voyage de M. Pelletan décommandé

Paris, 4 mars. — Une dépêche de Bayonne annonce que M. Pelletan, ministre de la Marine, ne se rendra pas demain à l'invitation du Comité d'action et de défense républicaines de cette ville et des inscrits maritimes de la région.

M. Pelletan a informé télégraphiquement les organisateurs de la réception préparée qu'il renvoyait son voyage à une dizaine de jours.

Il a, en effet, des préoccupations plus immédiates qui le retiennent à Paris.

Demande de pension de M. Cavaignac

Paris, 4 mars. — M. Cavaignac demandait une pension comme ingénieur des Ponts-et-Chaussées en vertu de la loi qui accorde cette pension à tout fonctionnaire ayant vingt ans de services et cinquante ans d'âge. Le Conseil d'Etat a rejeté sa demande.

Attentat contre un journaliste

Trois personnes d'Avignon se sont présentées hier à Nîmes au domicile de M. Mattei, 35 ans, directeur de la *Justice*, 2, rue Graverol, pour lui demander s'il était l'auteur d'un article qu'elles trouvaient injurieux. Après quelques explications, l'un des interlocuteurs a sorti un revolver et a fait feu sur M. Mattei, qui a été atteint à la tempe gauche à l'extrémité des sourcils. La balle est entrée dans la tête et a fortement enjoumagé l'œil gauche, qui est considéré comme perdu. Les agresseurs de M. Mattei sont activement recherchés. L'état du blessé est des plus graves.

Nîmes, 4 mars. — La personne qui a tiré, hier, un coup de revolver sur M. Mattei, le directeur de la *Justice*, est M. Forlet, d'Avignon, qui s'est constitué prisonnier aujourd'hui.

M. Mattei a succombé ce soir à la blessure reçue à la tête.

Les événements d'Orient

Constantinople, 4 mars. — La Porte a rejeté le mémorandum de la Russie et de l'Autriche, concernant la Macédoine, notamment les prescriptions relatives à la nomination et au paiement des officiers et sous-officiers étrangers de la nouvelle gendarmerie, et celles qui ont trait au pouvoir exécutif et conféraient au général italien de Giorgis, le droit de punir et de congédier même les officiers de gendarmerie turcs. Elle dit que ces propositions sont en dehors du programme de Muerzsteg. Rien de définitif encore concernant l'entente avec la Bulgarie.

Soulèvement en Albanie

Salonique, 4 mars. — Un nouveau soulèvement s'est produit en Albanie. Les marchés sont fermés.

Les villes d'Ipeck et de Mitrowitza, qui étaient restées fidèles, se sont aussi soulevées. Temsi-Pacha s'attend à une attaque.

La guerre civile en Uruguay

Montevideo, 4 mars. — Le général Muniz a mis en déroute à Ponta-de-Gueguay-Chico les troupes du général Saravia, qui se sont enfuies, abandonnant de nombreux morts et blessés.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. Loubet. MM. Maruéjouls et Mougeot n'assistaient pas à la délibération.

LE BUDGET DE 1905

M. Rouvier, ministre des Finances, a entretenu le Conseil, dit le communiqué officieux, de l'élaboration du projet de Budget pour l'exercice 1905, qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre, avant la fin du mois de mars. M. Rouvier a prié ses collègues de lui soumettre leurs propositions définitives de dépenses dans le délai le plus rapproché; il a en outre insisté auprès d'eux, pour que les crédits à demander ne soient, en aucun cas, supérieurs à ceux votés pour l'exercice en cours.

L'EXPOSITION DE LIÉGE

M. Trouillot, ministre du Commerce, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre, un projet ayant pour objet d'assurer la participation de la France à l'exposition de Liége en 1905.

Le conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

DÉFÉRÉS COMME D'ABUS

Paris, 4 mars. — La note officieuse que voici, vient d'être communiquée :

En dehors de l'archevêque de Lyon, trois autres archevêques, ceux de Paris, de Reims et de Toulouse, ont été déférés comme d'abus au Conseil d'Etat, pour avoir adressé au président de la République une protestation contre le projet relatif à l'enseignement congréganiste.

Les cardinaux Richard et Langenieux, archevêques de Paris et de Reims, avaient signé la même lettre de protestation.

Quant à Mgr Germain, archevêque de Toulouse, et Mgr Coullié, cardinal-archevêque de Lyon, ils avaient envoyé chacune une lettre de protestation au chef de l'Etat.

La lettre de Mgr Coullié fut envoyée deux jours après celle des cardinaux de Paris et de Reims, c'est-à-dire à la fin de janvier, et celle de Mgr Germain, vers le 15 février.

SÉNAT

Séance du vendredi, 4 mars

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Fallières.

Les Conseils des Prud'hommes

Le Sénat continue la deuxième délibération sur la proposition de loi concernant les Conseils de prud'hommes.

M. Strauss développe un amendement soumettant aux contestations entre patrons et ouvriers, comme il est stipulé au projet de loi, mais aussi les différends entre patrons et employés, ainsi que ceux qui naissent entre les entrepreneurs de spectacle et leur personnel.

Après lui, l'amiral de Cuverville défend un amendement tendant à ce que la juridiction prud'hommale ne soit pas étendue aux conventions passées par salaires et loyers d'équipages, non plus qu'aux engagements des gens de mer, pour le service des bâtiments de commerce.

M. Savary, *rapporteur*. — La juridiction des prud'hommes est une juridiction exceptionnelle, qu'il serait dangereux d'étendre à une immense catégorie de contribuables; d'ailleurs, les Conseils de prud'hommes souffrent de l'inévitable invasion de la politique, et, par conséquent, l'impartialité et l'indépendance ne sont pas toujours, leur première vertu. (Très bien, très bien.)

M. Trouillot, *ministre du Commerce*, soutient l'amendement de M. Strauss, qui, à son avis, aurait pour effet de réaliser, à bref délai, l'accord entre les deux Chambres. Il demande au Sénat d'accueillir la requête de deux millions de justiciables.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi. La séance est levée à cinq heures trente-cinq.

L'AFFAIRE DREYFUS
A LA COUR DE CASSATION

Deuxième audience

Le réquisitoire du Procureur général Baudouin. — Le procès de Rennes. Les charges

Paris, 4 mars. — L'audience est ouverte à midi précis.

Le réquisitoire. - Suite de l'historique

M. le procureur général Baudouin prend aussitôt la parole pour continuer son réquisitoire.

M. Baudouin en est toujours à l'historique de l'*Affaire, où il arrive seulement aux premières difficultés* entre les colonels Henry et Picquart, lequel « fut, c'est le cas de le dire, le véritable bouc émissaire des péchés d'Israël. »

Il est inutile, sans doute, de suivre M. le procureur général dans tous les détails trop connus de cette histoire.

Le public, qui n'est pas sans éprouver quelque impression de « déjà vu » dans une affaire où c'est le nouveau seul qui intéresse, s'amuse un peu d'entendre qualifier Esterhazy de « chef d'escadrons d'infanterie ». Et ceci est certainement assez neuf.

Cependant, M. le procureur général, parcourant l'année 1898, rappelle l'acquittement d'Esterhazy, le procès Zola, expose enfin minutieusement la découverte du faux Henry :

L'idée constante mise en avant par Henry fut de sauver l'honneur de l'armée. Comme si l'honneur de l'armée pouvait être compromis par les crimes de quelques officiers ! Comme si l'honneur du clergé pouvait être atteint par le crime d'un de ses membres innombrables ! Comme si l'honneur de la magistrature pouvait être flétri par la défaillance d'un magistrat !... C'est là un détestable esprit de secte dont nous sommes loin aujourd'hui.

Tout de suite, M. Baudouin s'explique sur Esterrazy : il rappelle les aveux faits par lui et les quatre séances de son interrogatoire par notre consul à Londres ; d'autre part, M. Baudouin rappelle que les experts ont reconnu l'écriture du bordereau pareille à celle d'Esterhazy, et il conclut sur ce point :

Dans ces conditions, nier qu'Esterhazy ait vraiment écrit le bordereau, alors que les experts le disent, alors qu'il le dit lui-même, c'est nier l'évidence.

Le procès de Rennes. - Les charges

Le procureur général arrive ainsi au second procès devant le Conseil de guerre de Rennes. Il estime, contrairement à l'opinion de Me Mornard, qu'un nouvel acte d'accusation n'était pas nécessaire : car le rapport est en réalité non un acte d'accusation, mais un acte d'instruction.

Devant le Conseil de guerre de Rennes, il y eut trois sortes de charges : celles qui se rattachent à l'examen technique et graphique du bordereau ; celles du dossier secret ; les charges morales. Je passerai successivement en revue ces trois sortes de charges.

Sur le premier point, M. Baudouin déclare conserver des doutes quant à la réalité de la trahison, c'est-à-dire la remise effective des pièces énumérées au bordereau.

On n'en a pas de preuve directe, a déclaré le général Gonse au Conseil de Rennes.

Ceci est important à retenir ; car si, plus tard, la Cour admettait que le fait même de la trahison n'est pas établi, il n'y aurait plus d'objet pour de nouveaux débats.

Pas de précision non plus dans la date du bordereau, observe encore le procureur général.

On sait, en effet, qu'en 1894 l'accusation assignait au bordereau la date d'avril, et en 1898 la date d'août.

Pas de précision non plus quant aux pièces énumérées.

Les pièces varient suivant la date. M. Casimir-Périer a déclaré avoir reçu du général Mercier, en 1894, l'affirmation que les pièces étaient sans valeur. Elles étaient, en effet, sans valeur si la date d'avril 1894 devait être donnée au bordereau.

Il faut une autre certitude quand il s'agit de condamner un homme pour haute trahison.

Ces observations faites, le procureur général procède à l'examen technique du bordereau. Il s'attache à démontrer que « la note sur le frein hydraulique du 120 » n'avait pu être donnée par un officier d'artillerie ; que la « note sur les troupes de couverture — quelques modifications seront apportées au nouveau plan », visait aussi bien le dispositif provisoire de mai et juin 1894; ainsi que cela fut soutenu en 1894, que, comme le dirent plus tard les généraux Mercier et Roget, les modifications graves du mois d'août ; que la « note sur une modification aux formations de l'artillerie » — on n'a toujours pas la note et on ne sait pas ce qu'elle contient, pas plus qu'on ne le sait pour les autres — n'aurait pu être écrite par Dreyfus que s'il avait demandé des renseignements à ses camarades du 3e bureau, ce qui n'a pas été établi, et qu'elle a bien pu être écrite par Esterhazy, qui a vu ces formations au camp de Châlons en août ; que la « note sur Madagascar », note insignifiante avec la date d'avril, si insignifiante que ce fut pour cette raison que le général Roget changea la date du bordereau, n'a pu être la note préparée très secrètement par Du Paty, mais aussi bien une note quelconque préparée à une époque où tant de spécialistes s'occupaient de Madagascar, que dans le « projet de manuel de tir » au sujet duquel le général Mercier reconnut qu'il n'y avait que « confusion » et pas de trahison : l'expéditeur ne savait même pas ce qu'il y avait d'intéressant et ne peut dont être Dreyfus, officier d'artillerie très intelligent ; qu'enfin la phrase : « Je vais partir en manœuvres », se retrouve identique dans une lettre contemporaine d'Esterhazy à M. de Rothschild et ne peut s'appliquer à Dreyfus, qui n'est pas allé aux manœuvres et savait depuis le mois de mai qu'il n'irait pas.

Quant à l'examen cryptographique, M. Baudouin passe rapidement.

Qui donc a jamais rien compris au travail de Bertillon, lequel part de cette idée que pour dissimuler son écriture Dreyfus a imité sa propre écriture ! Jamais personne n'a pris cela au sérieux. Et ce n'est pas le travail qui vient de nous être envoyé par un ancien officier d'artillerie qui nous fera changer d'avis.

Outre M. Bertillon, il y eut, pour attribuer l'écriture à Dreyfus, M. Teysonnières, « qui commit la faute de communiquer le bordereau au *Matin*; il y eut M. Charavay, qui reconnut ensuite hautement son erreur. MM. Couard, Varinard, Belhomme, se bornent à dire que le bordereau est l'imitation maladroite de l'écriture d'Esterhazy.

Que vaut tout cela ?

A côté de cette révélation qui fut comme un coup de tonnerre, la découverte des deux lettres d'Esterhazy sur papier pelure, M. le général Mercier s'est permis d'élever de doutes sur leur authenticité ; je n'admets pas cela. Et il serait à désirer que toutes les pièces dont M. le général Mercier s'est servi eussent la même authenticité.

C'est à la suite d'une expertise sur l'identité des écritures et des papiers que M. Ballot-Beaupré, rapporteur en 1899, disait : « Je crois que le bordereau est d'Esterhazy.»

Si les lettres sur papier pelure avaient été signées Dreyfus, qu'aurait donc dit M. le général Mercier?

Et M. Baudouin :

Quant on voit le résultat de toutes ces expertises, qu'on se rappelle qu'Esterhazy a dit, répété, crié qu'il en était l'auteur, si on persiste à croire que le bordereau est de Dreyfus, c'est qu'on n'est pas de bonne foi.

L'audience est suspendue à 2 heures 20.

L'audience est reprise à 2 heures 45.

J'examine maintenant, dit M. Baudouin, ce dossier secret, accompagné d'un commentaire depuis retiré et détruit par les ordres du général Mercier, qui fut communiqué au Conseil de 1894, en violation des droits de la défense.

Le dossier contenant cinq pièces : il fut remanié et complète par les soins du général Gonse et les mains du lieutenant Wathinne pour le Conseil de guerre : le Conseil l'examina à huis clos en présence de la défense.

En vérité, quand on l'examine, on ne comprend pas ce mystère.

Ces pièces s'appliquent-elles à Dreyfus? Non, dit M. Baudouin. Les deux premières « Choses... au consigne d'état-major » et « Doutes... prouvent ne peuvent viser un officier dont il était si facile de vérifier la présence de l'état-major. Elles visent au contraire Esterhazy, de qui on avait besoin de connaître les relations avec l'état-major.

La troisième lettre, dite lette Davignon vise, si elle vise quelqu'un, un officier du 2e bureau; or, à la fin de 1893, époque où elle fût écrite, Dreyfus était au 4e bureau.

La quatrième pièce est la lettre, « Ce canaille de D...» Le général Mercier veut que D. désigne Dreyfus. Mais la fuite des plans directeurs dont parle cette pièce a commencé en 1892 et continué en 1895 et 1896, avant et après Dreyfus. Henry a dit que la pièce ne s'appliquait pas à Dreyfus. Et l'arrêt des Chambres réunies du 3 juin 1899 déclarait aussi le document inapplicable.

Sauf le général Mercier, personne n'a retenu la pièce au Conseil de Rennes.

Enfin, la cinquième pièce était le rapport de l'agent Guénée des 28 mars-6 avril 1894, signalant un traitre à l'état-major sur l'indication de la « personne honorable. » Or, rien n'établit que cette indication s'applique à Dreyfus.

Le général Mercier a, en outre, déclaré, qu'il existait, dans ce dossier, une autre lettre de l'agent B. à l'agent A., concernant l'organisation du service des chemins de fer. Cette dernière pièce a été détruite.

A ces pièces a été jointe, devant le conseil de guerre de Rennes, la dépêche Panizardi. L'organe du ministère public s'attache à démontrer qu'aucune des pièces dont il s'agit, ne peut être appliqué au capitaine Dreyfus, en dépit même de son nom écrit en toutes lettres.

Voilà, dit-il, tout le dossier secret. Nous comprenons donc la stupeur du colonel Picquart, en présence de ce dossier, qui n'était que la banqueroute des promesses, que le vide, que le néant ; il n'en reste rien ; si, nos deux pièces, et ce sont des faux. (Mouvement.)

Les charges morales

Enfin, M. Baudouin en arrive aux charges morales. Il dédaigne la dictée faite en présence de M. du Paty de Clam, les aveux recueillis par le capitaine Lebrun-Renault, les questions de Dreyfus sur l'obus Robin, etc., etc.

Le ministère public fait également bon marché des reproches adressés à Dreyfus au sujet de ses voyages à l'étranger, à Bruxelles notamment. Quant à l'affirmation du témoin Muller, prétendant avoir vu, sur une table du Palais de Postdam, un numéro de la *Libre Parole*, avec cette mention en allemand : « Le capitaine Dreyfus est arrêté », il trouve ce témoignage d'autant plus suspect, que, cité à comparaitre devant le Conseil de guerre de Rennes, Muller a refusé de prêter serment, sous prétexte que sa citation était tardive. Il tire parti ensuite en faveur de Dreyfus du fait, qu'à Rennes, les circonstances atténuantes lui ont été accordées. Accorder des circonstances atténuantes à un officier français qui a commis un pareil crime, c'est jeter le trouble dans les consciences. Il importe au plus haut point qu'un tel désordre soit réparé. Il vous appartient de le faire, si vous trouvez des éléments nouveaux dans les faits qui me restent à exposer.

L'audience est de nouveau suspendue à 4 heures 40.

A la reprise, le ministère public examine les moyens invoqués par Dreyfus dans sa requête en revision ; il les abandonne tous. Puis il examine les faits nouveaux présentés par le Ministre de la guerre ; il réclame l'enquête sur la déclaration de Gribelin retirée depuis, dans laquelle l'archiviste disait avoir menti en accusant Picquart d'avoir communiqué le dossier secret à l'avocat Leblois, sur la question des cours de l'Ecole de guerre saisis chez Dreyfus et auxquels auraient manqué, d'après les commandants Rollin et Cuignet, certains fascicules, alors que le procès-verbal de saisie n'en parle pas.

Sur l'affaire Valcarlos et les falsifications de la comptabilité des fonds secrets, le procureur général estime que le Conseil de guerre a pu se laisser impressionner par tous ces faits, et il insiste notamment pour que le fait Valcarlos soit tiré au clair. L'enquête établira enfin, dit-il, que la pièce : « Ce canaille de D... » ne s'applique pas à Dreyfus. Il en sera de même pour les pièces 26 et 371.

M. Baudouin termine ainsi :

« Votre suprême justice ne se laisse ni intimider, ni corrompre, sans crainte, comme sans colère et sans pitié, vous marcherez droit au but sans vous soucier des difficultés éphémères ; vous aurez pour vous la satisfaction du devoir accompli. Dieu fera le reste. » (Vifs mouvements.)

L'audience est levée à 5 heures 50 sans incident, et renvoyée à demain, pour la plaidoirie de Me Mornard, avocat de Dreyfus. On affirme, au Palais, que l'arrêt de la Chambre criminelle sera rendu sans désemparer après cette plaidoirie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 4 mars 1904

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

LA MORT DE M. RAULINE

Allocution du président Brisson

Le Président prend aussitôt la parole en ces termes :

« Messieurs, j'ai la douleur d'annoncer à la Chambre, la mort de notre vénéré, de notre aimé doyen, M. Rauline. Nous ne l'entendrons plus, au début de nos sessions ordinaires, nous adresser ses allocutions, dont à peine un grain de la plus délicieuse malice relevait le caractère aimablement paternel, auxquelles nous applaudissions à l'envie. (Applaudissements sur tous les bancs.)

» Ses amis diront sur sa tombe les services qu'il a rendus durant sa longue carrière à ses concitoyens, ses mérites comme agriculteur, mérites qui l'avaient porté à la vice-présidence de la Société d'agriculture ; maire de Saint-Lô, conseiller général, député sans cesse réélu depuis 1876, il n'avait plus de concurrents, car il avait conquis tous les cœurs. (Aplaudissements prolongés.)

» Ici, nous ne nous souviendrons que de sa bonté. Pour moi, j'en éprouve un chagrin véritable. (Applaudissements.)

» Lorsqu'il y a quelques semaines, il me pria de monter à ce fauteuil, où je lui succédais, lorsque j'ai reçu sa dernière poignée de main, je lui ai presque dit que je l'aimais en ami. Rien n'est plus vrai. (Applaudissements.)

Nous verrons toujours ce regard si bon, si pur, si doux, presque candide. Ces yeux d'enfant, qui disaient la loyauté de son âme et qui racontaient ses vertus. (Applaudissements.)

» Toute sa personne respirait si bien les sentiments affectueux, qu'il inspirait, qu'il forçait l'amitié.

» On l'honorait d'autant plus, que malgré tous ces charmes, cette nature vigoureuse était loin de la mollesse, de l'indifférence ou de la banalité.

» Fermes étaient ses convictions, ardentes mêmes. Il nous offrait ainsi le type, dirai-je, le modèle de ce que nous devons tous nous efforcer de devenir : serviteurs passionnés de nos idées, et plus que tolérants, plus que respectueux, presque hospitaliers pour les idées d'autrui. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

» Tel il était sans effort, ou par l'effort continue d'une générosité native. Qui sercera jamais ces mystères. (Applaudissements.)

» Je n'ose offrir, aux siens, pour consolation, les regrets unanimes de la Chambre ; je sais trop qu'il n'est pas de consolation. »

Cet éloge, que le Président a prononcé avec une émotion réelle, est salué par une double salve d'applaudissements sur tous les bancs de la Chambre.

Le Président propose, à la Chambre, de lever sa séance en signe de deuil. (Assentiment général.)

Une seconde séance sera tenue à trois heures.

DEUXIÈME SÉANCE

La deuxième séance est ouverte à trois heures. M. Brisson préside. Il fait connaître qu'il a reçu de M. Cornudet une demande d'interpellation sur la distribution aux soldats d'un manuel de la Fédération des Bourses du travail. La date de la discussion sera fixée ultérieurement.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste.

DISCOURS DE M. DENYS-COCHIN

La parole est à M. Denis Cochin.

M. Denis Cochin. — J'essaierai de répondre en peu de mots au discours de M. Jaurès. M. Jaurès n'a-t-il pas essayé de concilier la liberté individuelle avec le monopole d'enseignement de l'Etat? Cette conciliation est impossible. Entre l'homme qui disait : « L'Etat, c'est moi » et ceux qui disent : « L'Etat, c'est nous », les libéraux ne font pas de différence. (Applaudissements à droite et au centre.) La liberté individuelle ne sort de ce dilemme qu'à une condition : c'est qu'on admette qu'entre le petit foyer individuel et le grand foyer de l'Etat, il existe des foyers intermédiaires, c'est-à-dire des associations.

M. Viviani a dit dans un discours que cette idée de l'Etat enseignant était une idée laïque, mais en même temps une idée tyrannique. (Applaudissements à droite et au centre.) Devant la Commission de l'enseignement présidée par M. Ribot, un déposant disait qu'il voyait dans l'Etat enseignant tout le commencement de l'Etat possédant tout, de l'Etat collectiviste. Ceux qui s'associent à gauche, à la thèse de l'Etat enseignant risquent donc de s'associer à une thèse que tout le monde ici repousse. (Vifs applaudissements ; mouvements à gauche ; interruptions furieuses aux bancs socialistes.)

L'orateur rappelle que M. Jaurès a cité une phrase de Montalembert sur la Liberté et le Christianisme. Il en a conclu qu'on pourrait bien rétablir les bûchers. Si la crainte des bûchers est aujourd'hui chimérique, ce qui est réel, c'est la politique de M. Buisson et de M. Combes, ce sont les atteintes à la liberté. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

On prétend, continue M. Cochin, que si on refuse le droit d'enseigner aux congrégations, c'est parce qu'elles sont incapables de remplir cette tache. Mais, M. Buisson n'a-t-il pas reconnu, quand il était directeur de l'enseignement primaire, que le Frère Alexis était le meilleur professeur de géographie? qu'un autre était le meilleur professeur de dessin ? Et ce sont ces hommes estimés, honorés à l'étranger comme en France, que vous voulez chasser ? Chasser et interdire les congrégations en France, c'est les faire chasser et interdire partout à l'étranger. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Deibante. — Tant mieux ! (Huées à droite.)

M. Aynard. — A Madagascar, trois mille élèves des Frères ont dû aller chez les missionnaires protestants. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Lasies. — C'est ce qu'ils veulent. (Bruit.)

M. Denis Cochin. — Il n'y a pas de place dans les écoles à Paris, pour les 40.000 ou 50.000 enfants qui sont dans les écoles libres et a-t-on songé à la perte immense que va subir l'assistance publique du fait de la disparition des Sœurs de charité ? Par elles on connait les pauvres et on peut les assister. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Et pourquoi ces proscriptions Parce que ceux qu'on frappe ont prononcé ces trois vœux : chasteté, obéissance, pauvreté.

Il est cependant nécessaire que tout au moins dans une certaine mesure, ces trois vertus soient pratiquées et l'exemple même absolu est bon. Qui songerait à contester le noble carctère de la chasteté (ricanements à l'extrême gauche ; exclamations indignées à droite) pour l'honneur même et la tranquillité du foyer et de la pauvreté? (Protestations) contre la corruption de l'argent? (Vifs applaudissements.) Et quand à l'obéissance, ce n'est pas le gouvernement qui trouverait mauvaise cette vertu, lui qui impose à ses fonctionnaires l'obéissance la plus rude. (Applaudissements à droite et au centre ; protestations à l'extrême gauche.)

DISCOURS DE M. LEVRAUD

M. Levraud succède à M. Cochin. Il se réclame de Voltaire, de Diderot, de Rousseau et soutient que l'Eglise a contre elle tous les penseurs. Puis il se livre à des diatribes contre l'enseignement des Pères. Il se base sur des citations erronées que M. Buisson, rapporteur de la loi, sur l'invitation de M. Lasies, est obligé de rectifier.

Les Frères, ajoute M. Levraud, se recrutent dans les familles pauvres ; ils entrent dans la congrégation poussés par la vanité et l'avarice des mères. (Protestations indignées à droite.)

M. Lasies. — C'est ainsi que vous respectez la famille pauvre !

M. de Baudry d'Asson. — Je vous défends d'insulter la soutane ! (Bruit.)